

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 12
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 34/1648 :

Conception, réalisation et installation d'une sculpture figurative - Approbation du montant de la prime à octroyer aux candidats admis à présenter une offre

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine) , RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
219740164-20240912-34-1648-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024



Affaire n°34/1648 : Conception, réalisation et installation d'une sculpture figurative - Approbation du montant de la prime à octroyer aux candidats admis à présenter une offre.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre entreprend actuellement de grandes rénovations urbaines au sein du centre historique dans le cadre du projet Action Cœur de Ville. Ainsi, a été lancée une rénovation complète de tout le secteur de l'Hôtel de Ville, comprise entre la rue Hoarau à l'Ouest, la Rivière D'abord à l'Est, la rue des Bons Enfants au Nord et le Boulevard Hubert Delisle au Sud.

Cette rénovation des espaces publics s'accompagne également de la réalisation de plusieurs opérations d'envergure :

- le centre administratif communal,
- la rénovation de l'Hôtel de Ville et de ses abords,
- la création du parc des berges le long de la rivière d'Abord.

Ces travaux significatifs vont redéfinir complètement le cœur de ville, son organisation ainsi que son image.

C'est dans le cadre de ce renouveau urbain qu'une placette mémorielle sera créée sur laquelle il sera implanté une statue à l'effigie du Général Charles de Gaulle en tenue civile. Cette statue sera à taille réelle et sculptée dans le bronze.

Ainsi, après avoir obtenu l'avis favorable de la famille du Général de Gaulle, la Ville de Saint-Pierre doit procéder à la consultation des artistes suivant la procédure avec négociation (articles L.2124-1, L.2124-3, R.2124-1, R.2124-3 4°, R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique).

A l'issue de la phase de sélection des candidatures, TROIS (03) candidats seront invités à remettre une offre, et devront produire une maquette de la statue qui ne devra pas être inférieure à 25 cm ainsi qu'un fichier 3D couleur visualisable sur support informatique.

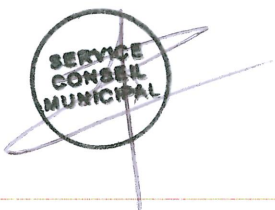
Conformément à l'article R.2151-15 du Code de la commande publique, « l'acheteur peut exiger que les offres soient accompagnées d'échantillons, de maquettes ou de prototypes ainsi que tout document permettant d'apprécier l'offre. Lorsque ces demandes impliquent un investissement significatif pour les soumissionnaires, elles donnent lieu au versement d'une prime. »

Aussi, dans le cadre de la présente procédure avec négociation, chacun des candidats ayant remis des prestations conformes aux documents de la consultation recevra une prime, dont le montant est fixé à 5 000.00 € TTC. Ce montant sera déduit de la rémunération du titulaire du contrat.

Le financement de cette mesure sera opéré sur la ligne budgétaire : **020 2313 15020001 40.**

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le montant de la prime à octroyer à chacun des candidats admis à présenter une offre et ayant remis des prestations conformes aux documents de la consultation (soit 3 candidats maximum), à 5 000,00 € TTC, cette somme constituant une avance sur honoraires pour le lauréat.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1648-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Michel DONTAINE